

INSPECTION SCOLAIRE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE À L'INSPECTION PRINCIPALE PROVINCIALE DU KWILU II

par

Richard KAPILE wa MUAMBA

*Chef de Travaux à l'Institut Supérieur Pédagogique de Masimanimba,
Apprenant en D.E.S.*

Bernard MANGALA ONTU

*Assistant et Doctorant,
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation,
Université de Kinshasa*

Résumé

Cet article est le produit d'une enquête menée au service de la formation de l'inspection principale provinciale du Kwilu II dans la province du Kwilu, territoire de Masimanimba, suite au constat de l'absence de l'encadrement des enseignants par les Inspecteurs Itinérants formés et payés par l'Etat congolais pour cette tâche.

L'objectif est d'identifier et de décrire les actions de formation menées par les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Principale Provinciale du Kwilu II en faveur des enseignants du primaire pour leur développement professionnel et proposer des solutions durables.

Après avoir utilisé la méthode d'enquête et les autres techniques scientifiques appropriées, nous sommes arrivés à un résultat contraire au constat fait sur le terrain selon lequel les Inspecteurs Itinérants ne s'occupent pas de l'encadrement des enseignants du primaire.

Mots-clés : *Inspection scolaire, développement professionnel, enseignant*

Abstract

This article is the product of an investigation carried out in the training department of the main provincial inspection of Kwilu II in the province of Kwilu, territory of Masimanimba, following the observation of the absence of supervision of teachers by the Inspectors Itinerants trained and paid by the Congolese state for this task.

The objective is to identify and describe the training actions carried out by the Itinerant Inspectors of the Kwilu II Provincial Main Inspectorate for primary school teachers for their professional development and to propose sustainable solutions.

After using the survey method and other appropriate scientific techniques, we arrived at a result contrary to the observation made in the field according to which the Itinerant Inspectors do not take care of the supervision of primary school teachers.

Keywords : *School inspection, professional development, teacher*

INTRODUCTION

Les enseignants, comme tous les autres professionnels ont besoin d'une motivation, d'un soutien pour réaliser correctement leur travail afin de s'épanouir. Dans presque tous les systèmes éducatifs, il existe un groupe de partenaire éducatif choisi parmi les techniciens de l'éducation ; un personnel compétent, en la matière pour faire progresser l'enseignement national. Ces techniciens ne sont autres que des Inspecteurs de l'enseignement. Ce corps est placé conformément à la loi cadre de l'enseignement national sous l'autorité directe du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, conformément aux directives et instructions officielles en vigueur régissant l'enseignement en République démocratique du Congo.

L'Ordonnance 91- 231 du 15 août 1991 telle que modifiée à ce jour, portant règlement d'administration relatif au corps d'Inspecteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel en R.D. Congo, considère ce corps comme un service technique du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique chargé :

- de contrôler et de promouvoir l'enseignement national du secteur primaire, secondaire et technique, ainsi que l'éducation scolaire ;
- de visiter les écoles, de contrôler leur bonne marche ;
- d'organiser les jurys et l'évaluation pédagogique de l'enseignement primaire, secondaire et technique,
- de rendre compte, par voie hiérarchique, à travers les rapports d'inspection, des résultats de sa mission aux autorités compétentes du ministère de l'éducation nationale et nouvelle citoyenneté.

- d'observer, d'apprécier, de conseiller, de former le personnel enseignant et de contrôler son niveau de rendement. Mais au cours d'un séminaire de réflexion tenu durant le mois d'octobre, MESP (1983) pour examiner le niveau de notre enseignement à la lumière des résultats obtenus par les élèves, le constat d'une manière générale était que notre enseignement traversait une période critique de son histoire, pour ainsi dire que le niveau de notre enseignement est trop bas (au rabais). Mais l'Inspecteur scolaire est avant tout conseiller et animateur pédagogique chargé de l'encadrement des enseignants par des conseils, de l'organisation des séminaires d'encadrement et de formation, des séances d'animation pédagogique, le contrôle de l'application des programmes, la tenue des documents pédagogiques et scolaires des élèves, etc... Toutes ces actions doivent tendre à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Cela nous revient à dire que l'Inspection est un service utile au développement professionnel des enseignants. Il ne faut pas voir dans celle-ci la subordination des uns aux autres, mais plutôt la convergence des efforts vers l'amélioration de l'état actuel de l'enseignement. Faire promouvoir et progresser l'enseignement apparaît comme une fonction essentielle de contrôle de l'enseignement.

Malheureusement, les Inspecteurs scolaires, surtout ceux du primaire passent presque la moitié de leur temps durant l'année scolaire à des activités administratives (contrôles des dossiers des élèves de sixième année qui se présenteront à l'examen national de fin d'études primaires (Enafep), à compter le nombre de salles de classe, de banc, et à entraîner ces élèves aux items d'Enafep, etc.), en lieu et place de contrôler les connaissances des élèves, à animer et encadrer pédagogiquement les enseignants. Tout cela soulève plusieurs questions notamment : comment les Inspecteurs Itinérants du primaire de l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II assument – ils leur tâche de formation pour le développement professionnel des enseignants de ce ressort ? Et, ce développement est – il visible et effectif ?

Les réponses à ces préoccupations sont prises en compte dans les lignes qui suivent. Pour bien illustrer tous ces propos, notre étude tourne autour de trois principaux points, hormis l'introduction et la conclusion. Le premier aborde le cadre méthodologique de cette étude. Le deuxième s'intéresse aux résultats, enfin le troisième et dernier point porte sur la discussion et l'interprétation des données.

I. METHODOLOGIE

La méthodologie porte sur la description du cadre de la recherche en indiquant la méthode utilisée, la population et l'échantillon d'étude ainsi que les techniques de récoltes et de traitement des données. Pour vérifier nos hypothèses, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par des techniques appropriées.

2.1. Population et échantillon

Dans cette étude menée chez les enseignants du primaire de l'Inspection Principale du Kwilu II, notre échantillon aléatoire systématique est constitué de 70 fiches d'inspections réalisées par les Inspecteurs Itinérants dans les écoles et transmises à qui de droit.

2.2. Production et traitement des données

Pour vérifier notre hypothèse émise, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par les techniques documentaire, d'entretien et d'analyse de contenu. Les données récoltées ont été regroupées dans les différents tableaux à double entrée. Sur base des fréquences, nous avons utilisé la technique statistique de pourcentage pour les traiter et les interpréter. D'où la formule pourcentage (%) = $f / N \times 100$.

II. RESULTATS

À ce stade, nous avons procédé à la présentation des données recueillies à partir des fiches d'inspections établies dans les écoles du primaire, par l'Inspecteur et transmis au service chargé de la formation de l'Inspection principale provinciale Kwilu 2. Il s'agit aussi du traitement et de l'interprétation des résultats de notre enquête.

Thème 1 : Nature de la formation

Tableau I. Répartition des types de formation.

Indices statistiques	f	%
Nature de formation		
Animation pédagogique	29	41
Journée pédagogique	17	24

Séminaire de formation	08	12
Séminaire de sensibilisation	06	09
Exposée	10	14
Total	70	100

Il ressort de ce tableau que les Inspecteurs Itinérants ont transmis au service chargé de la formation de l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II, 29 rapports, soit 41% d'animation pédagogique, 17 rapports, soit 24% d'organisation des journées pédagogiques, 8 rapports, soit 12% de séminaire de formation, 6 rapports, soit 9% de séminaire de sensibilisation et 10 rapports, soit 14% d'exposée.

Il est utile de faire remarquer qu'à l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II, l'animation pédagogique et la journée pédagogique ont été les deux activités plus organisées par les Inspecteurs Itinérants de cette province éducationnelle. Le choix porté sur ces deux types de formation (animation et journée pédagogiques) peut s'expliquer par le fait que les buts de cette formation semblaient avoir des problèmes importants qui demandaient un peu plus du temps pour les maîtriser et même les comprendre. Voyons aussi, si cela peut se justifier par la pertinence des constats à la base de cette formation.

3.2. Constats à la base de formation.

Thème 2 : Constat

Tableau II. Répartition des constats à la base des formations suivies par les enseignants du primaire de l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II.

Indices statistiques	f	%
Constats		
Mauvaise tenue des documents pédagogiques	22	31
Non maîtrise du programme national	1	1
Méthodes d'enseignement inappropriées	20	29
Formulation incorrecte des questions pendant des leçons	4	6
Manque de discipline en classe pendant des leçons	3	4
Non contrôle des documents des élèves	2	3
Manque de déontologie professionnelle	18	26
Total	70	100

Dans le tableau ci-dessus, il apparaît clairement que 31% fiches d'inspection ont porté sur la mauvaise tenue des documents pédagogiques, 1% sur le manque de maîtrise du programme national, 29% sur les méthodes d'enseignement inappropriées, 6% sur la mauvaise formulation des questions d'évaluation, 4% sur la discipline en classe pendant les leçons, 3% sur l'absence de contrôle des documents des élèves, enfin 26% sur le manque de déontologie professionnelle.

Il est clair que, les faiblesses des enseignants ayant suivi cette formation sur les points fondamentaux de l'enseignement- apprentissage ont été comblées parce qu'ils n'ont pas bien maîtrisé ces notions lors de la formation initiale aux humanités pédagogiques. Ainsi, nous comprenons pourquoi ces constats devaient exiger des approches de formation plus performantes. Ce qui justifie l'emploi de l'animation et journée pédagogiques comme nous l'avons indiqué précédemment.

À ce propos nous pouvons dire que l'utilisation de l'animation et journée pédagogiques à l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II se justifie. Les Inspecteurs Itinérants ont bien compris l'importance du

problème qui ne pouvait pas être négligé et ont pris des dispositions efficaces pour apporter une solution durable.

Dans l'ensemble, les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Principale Provinciale de Kwilu II ont fait un effort de bien formuler les objectifs de la formation pour atteindre le résultat escompté.

Mais les outils et les contenus utilisés ont été bien présentés et structurés par rapport à ces objectifs et les moyens utilisés (modèle de documents pédagogiques, notes de séminaire des Inspecteurs, notes de pédagogie, contenu du programme national, recueil des instruction officielles, livre de docimologie) lors de la formation étaient suffisants.

Pour nous rendre compte que la formation donnée par les Inspecteurs a amené ces enseignants à un développement professionnel, nous avons analysé les appréciations des enseignants formés à partir des notes obtenues lors de l'Inspection pédagogique (C3) réalisés après la formation. Signalons que, la cote qui fait l'objet de notre analyse est une cote de groupe des enseignants ayant suivi la formation et cette cote est satisfaisante.

Il est important de retenir que pour qu'un agent parte en formation, il faut qu'il présente des insuffisances ou des faiblesses scientifiques et professionnelles remarquables. Il est de coutume à l'Inspection scolaire que, ceux qui ont obtenu une appréciation synthétique égale ou supérieure à bonne bénéficient de l'urgence de la formation. La cote est tirée de la fiche de l'inspection pédagogique (C3) des enseignants après la formation, pour nous permettre de voir s'il y a eu amélioration après la formation.

Thème 3 : Appréciation synthétique

Tableau III. Appréciation globale des enseignants après la formation

Indices statistiques	f	%
Appréciations après formation		
Elite	13	18
Très - bon	32	46
Bon	16	23
Assez - Bon	05	07
Médiocre	04	06
Total	70	100

Il émane de ce tableau qu'après la formation, 18% d'enseignants ont obtenu la cote élite, 46% la cote très bon, 23% bon, 7% assez-bon et 6% médiocre. Ceci montre suffisamment que les enseignants formés ont connu un développement professionnel remarquable parce que le pourcentage de réussite est de 87% et celui d'échec est de 13% après la formation.

Ce pourcentage des enseignants n'ayant pas connu un développement professionnel après la formation (13%), est aussi important et doit interpeler les Inspecteurs Itinérants. La remédiation doit avoir lieu en cherchant les causes de la non amélioration des prestations professionnelles des enseignants faibles. Par ailleurs, il est aussi difficile qu'une formation réussisse à cent pourcent.

III. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Il est essentiel de rappeler que la pédagogie est l'élément fondamental de l'école. Elle est appuyée par les infrastructures, les finances, le personnel et la formation, les matériels didactiques pour assurer une bonne formation aux élèves. Les tâches principales de l'enseignant sont : la préparation des leçons, la prestation de ces leçons en classe devant les élèves, et l'évaluation des élèves Mangala (2015). Pour s'assurer de l'effectivité de l'accomplissement de ces trois tâches, le ministère de l'éducation nationale et initiation à la nouvelle citoyenneté a désigné un inspecteur pour le contrôler, le former et l'évaluer.

Le contrôle de l'enseignant par l'Inspecteur Itinérant en classe porte sur l'enseignant (sa personnalité : tenue vestimentaire, autorité, assiduité, respect de l'autorité, diction, responsabilité, de la classe, décoration et ornement de la classe) ; la matière à enseigner aux élèves (exactitude, facilité, dosage, manière, d'interroger, manière d'accueillir les réponses des élèves, qualité des réponses, réponses aux questions) ;

Ce contrôle porte aussi sur le programme national (maîtrise du programme, maîtrise de la matière, structure d'enseignement : méthodes et techniques, participation des élèves, motivation, évaluation de l'acquis, respect de l'horaire, résumé du jour. Il porte encore sur les stratégies d'enseignement (documents pédagogiques de l'enseignant, didactique générale, didactique des disciplines, imagination pédagogique, facilité de transmission, matériel didactique, emploi du tableau noir. Il porte en outre sur les documents de l'élève (le journal de classe, cahier des cours, les cahiers des devoirs en classe et à domicile. Il porte enfin sur l'évaluation de la leçon (évaluation progressive ou partielle, évaluation finale, atteinte de l'objectif, évaluation inspectoriale, objectifs opérationnels).

La formation est le fait de recevoir d'un formateur un ensemble de connaissances théoriques ou pratiques dans un domaine quelconque pour améliorer son rendement dans son métier. Elle devient ainsi synonyme du développement. Ici, il s'agit aussi de l'encadrement qui est un suivi systématique d'un ou plusieurs enseignants en vue d'améliorer leur rendement intellectuel et professionnel. Cette formation est continue et non initiale. Elle concerne toutes les insuffisances constatées par l'inspecteur itinérant lors des visites de classes sur la tenue des documents pédagogiques, l'absence de suivi des activités relevant de l'organisation et du fonctionnement des unités pédagogiques...

Après avoir contrôlé et formé l'enseignant, l'Inspecteur Itinérant procède à l'évaluation. C'est un moment d'analyse critique des résultats obtenus lors de deux moments précédents.

L'Inspecteur Itinérant vérifie si l'objectif fixé a été effectivement atteint. Il veut savoir si ce qu'il a transmis était réellement compris par l'enseignant et si ce dernier fait preuve du comportement attendu après avoir subi son encadrement.

Pour entamer directement la discussion des résultats de notre recherche, il est utile de noter que le tableau I porte sur la répartition des types de formation. On constate que les Inspecteurs Itinérants ont transmis à leur hiérarchie : Inspecteur chef de Pool et Inspecteur Principal Provincial, la répartition des types de formation organisée dans les écoles. L'animation pédagogique et les journées pédagogiques ont été les activités les plus organisées dans les écoles placées sous le contrôle de chaque Inspecteur Itinérant. Les activités sont organisées après le contrôle des documents des enseignants et des élèves, à la fin de l'évaluation des travaux journaliers des élèves et des résultats obtenus aux examens trimestriels ou annuels. Une autre occasion des journées pédagogiques se présente après avoir organisé une série des visites de classes pour corriger les lacunes remarquées, Lyombo wa Mapako (2013). Le même auteur poursuit qu'au terme des inspections pédagogiques (C3), inspections de la formation (F1) et du contrôle des autres activités, notamment les visites éclairs des classes (C8), les Inspecteurs Itinérants découvrent les lacunes constatées sur la didactique générale ou la didactique des disciplines et en conséquence organisent des actions de formation (F2) ou action d'encadrement (F3) pour y remédier.

Comme nous l'avons appris de Mangala (2015), le séminaire est une technique adaptée, adéquate et convenable pour la formation et l'encadrement pédagogique des enseignants. L'Inspecteur Itinérant ne manquera pas de l'organiser à l'attention des enseignants chaque fois que le besoin et les circonstances l'exigeront ou mieux chaque fois que le besoin se fera sentir. En outre, il ne doit pas oublier que la réussite d'un séminaire dépend de plusieurs facteurs dont une sérieuse préparation, une bonne organisation matérielle, un déroulement normal et paisible, une attitude active et intéressée des participants, la valeur des thèmes retenus, la valeur et la qualité scientifique des intervenants. Il est utile de reconnaître que la formule de l'encadrement pédagogique permanent sur le terrain est la mieux indiquée et contribue efficacement au problème de l'adaptation continue des enseignants aux nouvelles exigences professionnelles. L'inspecteur Itinérant doit se mettre entièrement à la disposition des enseignants pour les former.

Le tableau II porte sur la répartition des constats à la base des formations suivies par les enseignants du primaire de l'Inspection Principale, Provinciale du Kwilu II. On remarque que tout ce qui est mentionné dans le tableau constitue des insuffisances pédagogiques et peuvent faire l'objet d'une formation ou d'un encadrement pédagogique. Ces insuffisances pédagogiques ont été longtemps décriées dans notre système éducatif sous l'œil impuissant des Inspecteurs Itinérants chargés de l'encadrement des enseignants dans les écoles. L'Inspecteur Itinérant doit veiller à tout moment à la tenue des documents pédagogiques et aux autres sujets traités lors des réunions de la cellule de base parce qu'il est formé pour cela. Il organisera fréquemment des séminaires de renforcement des capacités pour les chefs d'établissement et le personnel enseignant. L'itinérance doit effectivement devenir le modèle de travail quotidien de l'Inspecteur qui est appelé à abandonner son bureau pour se rendre à l'école afin de palper les réalités du terrain comme les autres.

Le tableau III concerne l'appréciation synthétique globale des enseignants après la formation. On peut reconnaître que le taux de réussite de 87% est un motif d'une grande satisfaction. Il est clairement établi que l'Inspecteur Itinérant n'a pas formé pour former par fantaisie, moins encore pour augmenter le nombre de ses

rappports, mais il l'a fait pour investir dans les ressources humaines. Ses actions de formation ont répondu aux attentes des enseignants en comblant leurs insuffisances et en remédiant aux lacunes professionnelles constatées lors de sa visite au bureau du chef d'Etablissement scolaire en passant par les salles de classes. Il est essentiel de rappeler que l'inspecteur Itinérant travaille avec les enseignants adultes qui ont besoin d'être vus et traités comme des personnes capables de faire quelque chose et non comme des enfants malléables. Le rôle de l'Inspecteur n'est pas celui d'un supérieur possédant la totalité du savoir, mais il a un rôle qui consiste à persuader les enseignants à prendre conscience de leur besoin d'apprendre et de leur prouver que la formation en cours vise à améliorer leur efficacité professionnellement que les enseignants de ce ressort ont connu un développement professionnel remarquable.

CONCLUSION

Nous sommes arrivés au terme de notre étude portant sur l'Inspection scolaire et développement professionnel des enseignants du primaire à l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II. Il nous est arrivé de nous demander : comment les Inspecteurs Itinérants du primaire de Kwilu II assument-ils leur tâche de formation pour le développement professionnel des enseignants de leur ressort ? Et, ce développement est-il visible et effectif ?

Notre objectif était d'identifier et de décrire les actions de formation menées par les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Principale Provinciale du Kwilu II en faveur des enseignants du primaire pour leur développement professionnel et de proposer des solutions durables.

Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle : « les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Principale Provinciale du Kwilu II exerceraient convenablement leur mission de formation continue des enseignants qui connaîtraient un développement professionnel effectif à l'issue de ladite formation ».

Le sujet traité dans cette recherche concerne l'Inspection scolaire et le développement professionnel des enseignants du primaire. Cette investigation a été menée dans la Province du Kwilu, Territoire de Masimanimba, précisément dans les écoles primaires de l'inspection principale provinciale du Kwilu II. Nous avons employé la méthode d'enquête en nous servant des techniques suivantes : la technique documentaire, la technique d'entretien, la technique d'analyse de contenu et la technique statistique de pourcentage. La première nous a permis d'obtenir des informations relatives aux directives et instructions officielles régissant l'inspection scolaire et à tous les documents retirés au service de l'Inspection Principale Provinciale chargé de la formation. La deuxième nous a facilité le contact avec toutes les personnalités concernées par cette recherche. La troisième a été utilisée pour exploiter les données de notre enquête et la quatrième nous a permis de calculer les pourcentages à partir des fréquences obtenues afin de quantifier les données pour un bon traitement et une meilleure interprétation.

Notre échantillonnage aléatoire systématique est composé de 70 fiches d'inspection comprenant les inspections de la formation (F1), les actions de formation (F2) et les actions d'encadrement (F3). Ces fiches ont été retirées au service de la formation de l'Inspection Principale Provinciale Kwilu II.

Il se dégage de cette étude que sur les trois thèmes exploités, un porte sur la nature de la formation, un autre concerne les constats occasionnant la formation et le dernier traite de l'appréciation synthétique globale des enseignants à l'issue de la formation. Il y a lieu de souligner que tous les thèmes susmentionnés ont montré que les Inspecteurs Itinérants ont visité les écoles, après avoir constaté les insuffisances pédagogiques des enseignants, ils ont organisé les séminaires pédagogiques pour y remédier et les enseignants encadrés ont connu un développement professionnel remarquable au terme de la formation reçue : ces résultats viennent ainsi confirmer notre hypothèse de départ selon laquelle « les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Principale Provinciale du Kwilu II exerceraient convenablement leur mission de formation continue des enseignants qui connaîtraient un développement professionnel effectif à l'issue de la formation » et le constat du manque d'encadrement des enseignants par les inspecteurs itinérants a présenté des résultats contraires.

Au regard de tout ce qui précède, nous suggérons ce qui suit aux ;

- enseignants de bien recevoir les conseils et les orientations des Inspecteurs scolaires pour leur développement professionnel, aussi de participer activement et massivement aux séances de formation organisées à leur attention.
- inspecteurs scolaires, de s'informer et de se former régulièrement pour être à jour, d'être des conseillers modèles qui auront pour mission de stimuler et d'animer les enseignants en vue du progrès, en combattant la routine, en favorisant l'excellence et l'initiative par des formations consistantes, bien préparées et bien animées. Les Inspecteurs doivent être permanents dans les écoles afin d'identifier les besoins réels en formation continue des enseignants.

L'inspection scolaire étant un thème de recherche prolifique actuellement en éducation, nous n'avons pas la prétention d'avoir abordé tous les aspects liés à ce sujet. Cette problématique demeure ouverte. Notre

désir est de voir les autres chercheurs compléter cette étude en abordant l'un ou l'autre aspect qui n'a pas été abordé dans cette recherche comme la fréquence des visites des Inspecteurs Itinérants dans les écoles, l'impact de l'inspection scolaire dans une école. Nous souhaitons enfin que les autres chercheurs viennent approfondir ce qui a déjà été analysé dans cette recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté Ministériel, N°MINEPSP/ CABMIN/ 001/ 00468/92 du 16/ 04/ 1992.
- BARDIN, L'analyse de contenu, Paris, 1997.
- MANGALA ONTU, B. (2015). La gestion d'une classe guide de l'enseignant, Kinshasa, Centre de Recherches Pédagogiques (CRP).
- Circulaire N°DEPSP/SG/EE/80/02021/83 du 31 Octobre 1983.
- Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, P.U.F, 1971.
- États Généraux de l'Éducation (1996), projet de nouvelle synthèse éducative en République Démocratique du Congo, Kinshasa : Ministère de l'Éducation Nationale.
- Loi - cadre de l'Enseignement National N° 14/004 du 11/février /2014.
- Ministère de l'Éducation Nationale, Recueil des directives et instructions officielles, 3^{ème} édition Kinshasa, ELISCO, 1998.
- Ordonnance n° 91- 231 du 15 août 1991 portant Règlement d'administration relatif au corps des Inspecteurs de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.
- LYOMBO Wa MAPAKO, R. (2013). La formation continue des enseignants du primaire, in Revue de l'inspecteur de l'enseignement n°40.